

Décision portant délégation de signature de Monsieur Roberto GARCIA

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 alinéa 5, D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du Directeur ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu la Convention de Direction Commune du 9 juin 2015 et ses avenants entre le Centre Hospitalier de Troyes, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube, le groupement hospitalier Aube Marne (GHAM) et l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA), la Résidence Pierre d'Arcis et la Résidence Cardinal de Loménie ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date en date du 2 février 2023, nommant Monsieur Damien PATRIAT en tant que Directeur Général des Centres Hospitaliers de Troyes, Bar sur Aube, Bar sur Seine, du Groupement Hospitalier Aube Marne, de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube, des EHPAD de Brienne le Château et d'Arcis-sur-Aube à compter du 15 février 2023 ;
- Vu le recrutement en date du 1^{er} septembre 2021 de Monsieur Roberto GARCIA, en qualité d'Attaché d'administration hospitalière, Responsable des Ressources Humaines du GHAM.

C O N S I D E R A N T

Que la délégation de signature est une mesure d'organisation du service, permettant d'en assurer la continuité ;

Que la délégation de signature est l'acte par lequel le représentant d'une autorité administrative autorise un agent, qui lui est subordonné, à signer certaines décisions, à sa place et sous sa responsabilité et contrôle ;

Que la délégation doit être autorisée par un texte, qu'elle n'est jamais totale et doit préciser de manière suffisante le champ des attributions déléguées ;

Que la délégation, de même que ses éventuelles modifications, sont notifiées aux intéressés et, pour être opposable aux tiers, publiées par tout moyen les rendant consultables ;

D E C I D E

Article 1 : Désignation du délégataire

Il est donné la délégation permanente de signature à Monsieur Roberto GARCIA, Responsable des Ressources Humaines du Groupement Hospitalier Aube Marne.

Article 2 : Champ d'application

Monsieur Roberto GARCIA, en qualité de Responsable des Ressources humaines du GHAM a la compétence de signer pour :

- ◆ Toutes les décisions individuelles et tous les actes administratifs relatifs aux dossiers des personnels non médicaux concernant :
 - La carrière des agents titulaires et non titulaires, les retraites, les décisions de reclassement, de mise en disponibilité, les décisions relatives à la reconnaissance d'une maladie professionnelle imputable au service, les accidents de service ;
 - Les contrats de travail de droit public et de droit privés conclus avec les professionnels non titulaires ainsi que leurs avenants ;
 - Tout courrier, attestation, convocation ou décision relatifs à la gestion des ressources humaines de l'établissement, notamment en ce qui concerne le temps de travail des agents, leur éligibilité aux divers dispositifs (place en crèche, demande de versement d'indemnité, demande de revalorisation salariale ou de demande de paiement d'heures supplémentaires etc..) mis en place par l'établissement ;
 - Toutes les conventions de mise à disposition ;
- ◆ Tous les actes administratifs relatifs à la gestion globale des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formation continue, absentéisme, convention de stage, ordres de missions...)
- ◆ Le mandatement des payes et charges du personnel

Sont exclus : les conventions d'association et d'inter-établissements, les procédures disciplinaires et licenciements, les décisions de stagiairisation et titularisation des agents, et les décisions en lien avec le budget G

En cas d'absence de Madame Aude PERSONNIC et des Messieurs Omar TAHRI et Guillaume FONTANIEU, une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Roberto GARCIA pour toutes les décisions relevant de :

- La Direction déléguée pour signer tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes concernant le GHAM, ayant un caractère de portée générale, à l'exception des décisions de toute nature concernant la discipline et l'urbanisme ;
- Les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, des mandats et des pièces de dépenses (paie et hors paie)

- La Direction des Ressources Humaines pour signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de la direction des ressources humaines afin d'assurer la continuité du service ;
- La Direction des Affaires Médicales pour signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de la direction des affaires médicales afin d'assurer la continuité du service ;
- La direction du secteur médico-social ;
- La gestion des admissions et prises en charge, sorties des patients et résidents.

Article 3 : Responsabilité

Chaque délégataire a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation ou de ses fonctions et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 4 : Durée de la décision portant délégation de signature

La présente décision portant délégation de signature prend fin lorsque le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions ou par décision du directeur.

Article 5 : Notification et publication de la décision portant délégation de signature

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

Elle sera portée à la connaissance de Monsieur Roberto GARCIA.

Elle sera communiquée au Conseil de surveillance du GHAM ainsi qu'au comptable public du GHAM.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.

Troyes, le 7 janvier 2025

Le directeur général
des Hôpitaux Champagne Sud


Damien PATRIAT

